










Rapport distinct - Partie I

pour l'exercice 2008 de la compagnie



Nom de l'entreprise d'assurances

Nom du réviseur:		
Adresse email du réviseur:		
1. Mission de réviseur		
1.1	Nombre d'heures prestées au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels au sens de l'avis de l'IRE du 15 février 2007 - par des réviseurs agréés - par d'autres professionnels	
1.2	La mission légale susvisée comporte-t-elle - des révisions intrannuelles - l'audit de la liasse de consolidation - d'autres travaux dans le cadre d'instructions de consolidation groupe	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Selon votre réponse veuillez indiquer, dans les cellules ci-dessous qui seront activées automatiquement, la page dans la partie II du rapport distinct à laquelle se trouvent les détails en question.		
2. Rapport de révision		
2.1	Le rapport de révision a-t-il pu être établi et signé à la date d'établissement du rapport distinct ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2.2	Dans l'affirmative le rapport de révision comporte-t-il des réserves ?	
2.3	Dans la négative le réviseur a-t-il l'intention d'émettre des réserves ?	
2.4	Le rapport de gestion comporte-t-il l'ensemble des informations visées par l'article 85 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Détails à la page: []		
Détails à la page: []		
Détails à la page: []		
3. Publication des comptes de l'exercice précédent		
3.1	L'entreprise a-t-elle satisfait à l'ensemble de publication de ses comptes de l'exercice précédent ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3.2	Les délais légaux ont-ils été respectés ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Détails à la page: []		
5. Evaluation des actifs des postes C II, III et IV		
5.1	Existe-t-il des dépréciations non actées car non jugées durables sur des actifs autres que les titres à revenu fixe ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
5.2	Dans l'affirmative, à combien s'élève le total des moins-values correspondantes non actées ?	[]
5.3	Existe-t-il des dépréciations non actées car non jugées durables sur titres à revenu fixe pour des motifs tenant à la qualité des émetteurs ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
5.4	Dans l'affirmative, à combien s'élève le total des moins-values correspondantes non actées ?	[]
6. Registre des actifs représentatifs		
6.1	L'entreprise d'assurances dispose-t-elle d'un registre conforme à la lettre circulaire 08/4 du Commissariat aux assurances ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
6.2	Tous les actifs représentatifs des provisions techniques au 31 décembre de l'exercice sont-ils inscrits dans ce registre dans la forme précisée par la lettre circulaire précitée ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Détails à la page: []		


7. Etat des actifs représentatifs des provisions techniques

- 7.1 L'état a-t-il été établi conformément aux dispositions du chapitre 3 de la lettre circulaire 08/4 du Commissariat aux assurances, en respectant en particulier les catégories d'actifs ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.2 L'état comporte-t-il tous les actifs mentionnés au registre ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.3 L'état comporte-t-il des actifs non inscrits au registre ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.4 Sur base d'un contrôle exhaustif ou d'un sondage, y a-t-il des violations aux limites par émetteur telles que définies à l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 et entraînant une sous-couverture des passifs techniques ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.5 Sur base d'un contrôle exhaustif ou d'un sondage, y a-t-il des violations autres que purement passives aux limites globales ou par émetteur telles que définies par la lettre circulaire 08/1 du Commissariat aux assurances ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.6 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites afin de garantir le respect des règles d'investissement de l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 et des circulaires relatives aux contrats en unités de compte ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.7 Dans l'affirmative, ces procédures sont-elles jugées adéquates par le réviseur ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.8 Dans l'affirmative, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ? Oui Non Détails à la page: 
- 7.9 Pour les actifs déposés auprès d'un établissement de crédit, la valeur totale de ces actifs est-elle identique à la valeur inscrite sur l'état des conventions de dépôt ? Oui Non
- 7.10 Dans la négative l'entreprise a-t-elle pu fournir des justifications jugées pertinentes par le réviseur ? Oui Non Détails à la page: 

8. Etat des conventions de dépôt

- 8.1 Tous les dépôts renseignés dans l'état annuel des conventions de dépôt sont-ils couverts par une convention dûment approuvée par le Commissariat à la clôture de l'exercice ? Oui Non
- 8.2 En cas de réponse négative, les dépôts ont-ils été couverts par une convention approuvée par le Commissariat aux assurances au moment de l'émission du rapport distinct ? Oui Non Détails à la page: 
- 8.3 La valeur des dépôts renseignée pour chaque établ. de crédit est-elle identique à la valeur inscrite sur les extraits bancaires relatifs aux comptes couverts par la convention de dépôt (c.-à-d. sans prise en considération des comptes exclus de la convention de dépôt) ? Oui Non
- 8.4 En cas d'écarts l'entreprise a-t-elle pu fournir des justifications jugées pertinentes par le réviseur ? Oui Non Détails à la page: 

9. Approbation des fonds internes collectifs (entreprises d'ass.-vie seul.)

- 9.1 La compagnie inclut-elle dans ses produits des fonds internes collectifs non repris sur la fiche de renseignement relative à l'exercice ? Oui Non
- 9.2 Dans l'affirmative la situation a-t-elle été régularisée à la date d'émission du rapport distinct ? Oui Non Détails à la page: 
- 9.3 Des fonds internes collectifs repris sur la fiche de renseignement sont-ils utilisés sous une dénomination différente, sans que le changement de dénomination n'ait fait l'objet d'un accusé de réception de la part du Commissariat ? Oui Non

10. Violation de l'obligation de confidentialité

10.1 Le réviseur a-t-il pris connaissance de faits ou de pratiques susceptibles, à son avis, de constituer une infraction aux dispositions de l'article 111-1 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 relatif au secret des assurances ?

Oui Non

Détails à la page: []

11. Violation du principe de spécialisation

11.1 L'entreprise d'assurance exerce-t-elle des activités qui ne sont pas directement liées à l'activité d'assurance proprement dite ?

Oui Non

Détails à la page: []

12. Variation des provisions techniques

12.1 Pour chacun des postes et sous-postes de provisions techniques figurant aux postes C et D du passif du bilan, la variation inscrite au compte de profits et de pertes est-elle égale à la différence entre les provisions de clôture de l'exercice précédent et les provisions de clôture de l'exercice ?

Oui Non

Détails à la page: []

12.2 En cas d'écart existe-t-il des causes autres que des différences de change ?

13. Utilisation d'instruments dérivés

13.1 Une politique en matière d'instruments financiers dérivés a-t-elle été approuvée par le conseil d'administration ?

Oui Non

13.2 Une politique en matière d'instruments financiers dérivés est-elle documentée dans un ensemble de procédures écrites ?

Oui Non

13.3 En cas de réponse affirmative les procédures contiennent-elles une définition des instruments dérivés visés ?

13.4 Le respect de cette politique est-il contrôlé régulièrement ?

13.5 L'entreprise détient-elle directement des instruments dérivés à la clôture de l'exercice:

- parmi les actifs représentatifs des provisions techniques autres que celles des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances ?

Oui Non

- parmi les actifs représentatifs des provisions techniques des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances ?

Oui Non

- parmi les actifs non représentatifs des provisions techniques ?

Oui Non

13.6 L'entreprise a-t-elle émis des instruments financiers dérivés ?

Oui Non

13.7 En cas d'utilisation au cours de l'exercice d'instruments dérivés au titre d'actifs autres que ceux des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances, à combien s'élève:

- le total des achats de l'exercice

- le total des ventes de l'exercice

- la valeur de marché des instruments détenus à la fin de l'exercice

- la valeur de marché des instruments émis à la fin de l'exercice

- l'exposition notionnelle pour les instruments émis à la fin de l'exercice

- l'exposition notionnelle maximale pour les instruments au cours de l'exercice

13.8 Une charge potentielle résultant de l'émission d'instruments dérivés est-elle indiquée au bilan de clôture ?

Oui Non

13.9 Une charge potentielle résultant de l'émission d'instruments dérivés est-elle indiquée hors bilan ?

Oui Non

14. Engagements hors bilan

14.1 Existe-t-il des engagements hors bilan autres que ceux résultant de locations d'immeubles, de leasing de matériel et logiciels utilisés pour usage propre, de garanties de loyer accordées au personnel de l'entreprise et d'instruments dérivés ?

Oui Non

Détails à la page: 

15. Opérations intragroupe

15.1 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites lui permettant de répertorier toutes les opérations que l'entreprise réalise avec les sociétés visées à l'article 79-3 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ?

Oui Non

15.2 Dans l'affirmative, ces procédures sont-elles jugées adéquates par le réviseur ?

15.3 Dans l'affirmative, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ?

15.4 Les opérations intragroupe sont-elles réalisées aux conditions normales du marché ?

Oui Non

16. Contrôle sur place

La date d'envoi du dernier rapport de contrôle sur place par le Commissariat aux Assurances est: dd/mm/yyyy

16.1 Au cas où la fiche de renseignement mentionne l'émission d'un rapport de contrôle sur place au cours des 24 mois qui précèdent la clôture de l'exercice, toutes les recommandations et injonctions du Commissariat ont-elles été suivies d'effet dans la pratique ?

Oui Non

Détails à la page: 